

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant le projet d'arrêté préfectoral portant classement de plans d'eau sur les communes de Fillé-sur-Sarthe, Bazouges-sur-le-Loir, Nogent-sur-Loir, Saint-Germain-sur-Sarthe, La Chartre-sur-le-Loir, Parcé-sur-Sarthe et Bonnétable en deuxième catégorie et assujettis à la réglementation des eaux libres sur la pratique de la pêche

Par arrêté du 9 novembre 2016, la Préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral portant classement de plans d'eau sur les communes de Fillé-sur-Sarthe, Bazouges-sur-le-Loir, Nogent-sur-Loir, Saint-Germain-sur-Sarthe, La Chartre-sur-le-Loir, Parcé-sur-Sarthe et Bonnétable en deuxième catégorie et assujettis à la réglementation des eaux libres sur la pratique de la pêche.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 21 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 9 novembre 2016 au 29 novembre 2016 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.